



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/251

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux. Régime indemnitaire de grade. Décision. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2012/407 du 16 juillet 2012 et n° 2012/707 du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a voté les modifications du régime indemnitaire de grade versé aux agents de la Ville de Bordeaux.

Les Décrets n° 2016-200 et n°2016-201 du 26 février 2016 relatifs à la modification des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux ont créé deux grades supplémentaires dans la Fonction Publique Territoriale :

- Ingénieur hors classe
- Ingénieur général

Afin de pouvoir verser un régime indemnitaire à ces nouveaux grades, il vous est proposé de compléter les deux délibérations de 2012.

Le régime indemnitaire de grade

Les dispositions de la présente délibération s'appliquent, sous réserve des dispositions plus favorables prévues par l'article L 5111-7 du Code général des collectivités territoriales, à l'ensemble des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux ci-dessous :

- Titulaires
- Stagiaires
- Non titulaires permanents de droit public

Nous vous proposons d'adopter les mesures suivantes :

Régime indemnitaire de la catégorie A

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Régime indemnitaire de référence :

- *Prime de service et de rendement (PSR) (décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009- arrêté du 15 décembre 2009)*
- *Indemnité spécifique de service (ISS) (décret n°2003-799 du 25 août 2003- arrêté du 31 mars 2011)*

	PSR (Montants mensuels maximum)	ISS Montants mensuels maximum)	Montants mensuels maximums	Montants mensuels proposés en euros
Ingénieur	276,50 €	971,10 €	1 247,60 €	728,22 €
Ingénieur principal	469,50 €	1588,59 €	2 058,09 €	1099,17 €
Ingénieur hors classe (*)	469,50 €	1884,14 €	2 353,64 €	1150,00 €

() dans l'attente de la parution du décret d'application, les montants de référence applicables au calcul du régime indemnitaire des ingénieurs hors classe seront ceux en vigueur pour les ingénieurs principaux*

Cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux

Régime indemnitaire de référence :

- *Indemnité de performance et de fonctions (IPF) (décret n°2010-1705 du 30 décembre 2010 - arrêtés du 30 décembre 2010 et du 16 février 2011)*

GRADES	I.P.F. (part liée aux fonctions)				I.P.F. (part liée aux performances)				Plafonds annuels (fonctions + résultats)
	Montant annuel de référence	Coeff. Mini	Coef. Maxi (*)	Montant individuel maxi	Montant annuel de référence	Coeff. Mini	Coeff. Maxi	Montant individuel maxi	
Ingénieur en chef	4 200	1	6	25 200	4 200	0	6	25 200	50 400

Ingénieur en chef hors classe	3 800	1	6	22 800	6 000	0	6	36 000	58 800
Ingénieur général	3 800	1	6	22 800	6 000	0	6	36 000	58 800

(*) La part fonctionnelle des agents logés par nécessité absolue de service est affectée d'un coefficient compris entre 0 et 3

() dans l'attente de la parution du décret d'application, les montants de référence applicables au calcul du régime indemnitaire des ingénieurs généraux seront ceux en vigueur pour les ingénieurs en chef hors classe*

La présente délibération prendra effet au 01 mars 2016.

L'avis du Comité Technique ayant été requis, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire, à mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN